

## Rapport du Président

Séance Publique du vendredi 18 mars 2016

12<sup>ème</sup> **Commission N**° CG-2016-2-12-2

**Service instructeur** DAJD - Service de la Commande Publique

Service consulté

## INFORMATION A L'ASSEMBLEE RELATIVE A LA DELEGATION DU PRESIDENT EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS ET D'ACCORDS-CADRES

Résumé : Information à l'Assemblée sur l'exercice de la délégation accordée au Président en matière de marchés publics et d'accords-cadres. 252 marchés au-delà de 4 000 € TTC et 132 avenants ont été notifiés durant le second semestre 2015.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier son article L3221-11, le Président du Conseil départemental doit rendre compte de l'exercice de sa délégation accordée par l'Assemblée dans le cadre de la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Les listes des marchés et avenants passés en application de cette délégation, entre le 1er juillet 2015 et le 31 décembre 2015, sont annexées au présent rapport.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de me donner acte de cette communication.

Eric STRAUMANN